

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil onze, le vingt six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt et un septembre deux mil onze, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents :15 absents :4

Joseph PICHET– Nathalie CLOUET –Roger POULARD - - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - Daniel DAHIOT - Jean-Jacques HERVOUIN- Philippe JACQUES – Patrick MASSET - Tiphaine MAUSSION - Patricia MOREL - Céline OGER -Emmanuelle ROUSSEAU – Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absents excusés : Véronique MARCHAND-SAVALLE - Christian POTTIER - Christine HEBERT- Chantal GODET

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoirs : Véronique MARCHAND-SAVALLE à Joseph PICHET - Christian POTTIER à Nathalie CLOUET - Christine HEBERT à Daniel DAHIOT- Chantal GODET à Roger POULARD

11-63 Cession immobilière – parcelle cadastrée YK 56

Vu la demande de Monsieur et Madame FESSELIER d'acquérir la parcelle YK 56 (203 m2) ;

Vu l'avis des domaines fixant le montant du m2 à 0,74 € ;

Vu l'avis de la commission « voirie rurale » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE la cession de la parcelle YK 56 à Monsieur et Madame FESSELIER au prix de 0,70 €/m2 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais.

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-64 Quartier de la Croix – marché Eiffage - avenant

ANNULE

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-65 Salle polyvalente – marchés - avenants

Vu la délibération n°10-62 du Conseil Municipal réuni le 20 juillet 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux modificatifs portant sur les lots n°13 et 18;

lot	entreprise	montant initial du marché en € TTC	montant avenant en € TTC	montant total du marché en € TTC
Avenant n°1 – éclairage extérieur				
Lot 13 Electricité	BERNARD	135 102,64	+ 2 252,39	137 355,03
Avenant n°2 – peinture sur la charpente non cachée par le plafond				
Lot 18 Peinture	THEHARD	115 503,62	+ 3 127,98	109 335,84

Société	montant initial du marché en € TTC	montant avenant en € TTC	montant total du marché en € TTC
Avenant n°1 – modification de la durée des travaux			
Contrôle technique - APAVE	9 119,50	+ 1 345,50	10 465,00
Avenant n°1 – modification de la durée des travaux			
SPS – ABS chantiers	3 085,68	+ 514,28	3 599,96

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19

Présents : 15

Voix contre : 0

Votants : 19

Abstentions : 0

APPROUVE la conclusion de ces avenants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-66 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Présents : 15

Votants : 19

APPROUVE les devis suivants:

DIVERS		
Modification de branchement Eau potable 40 rue des Tisserands	Véolia	585,53 € TTC
Tondeuse Iseki -changement de l'embrayage	Massé Motoculture	1 836,16 € TTC
Ecole Jacques Prévert – 25 nattes pliables pour repos des enfants	WESCO	641,19 € TTC
penderie	Labruche	218,87 € TTC
Salle polyvalente – chaises plastiques et tables rondes	Ouest Collectivités	10 395,63 € TTC
Salle polyvalente – chaises bois et tables rectangulaires	Souvignet	38 999,65 € TTC
Espaces verts salle polyvalente - gazon	VEGAM	2 215,82 € TTC
Espaces verts salle polyvalente - travaux mécanique à l'enfouisseur	Pépinières des 4 saisons	1 463,90 € TTC
Espaces verts salle polyvalente – tranchée d'alimentation de l'éclairage	Colombel	1 145,19 € TTC
Salle polyvalente – clôture et portail	Delagree	3 817,26 € TTC
Cuvette toilettes CRAPA	Th Charpentier	126,24 € TTC

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-67 Salle polyvalente – contrat gaz

Vu la mise en concurrence,
Vu la proposition de la Société Primagaz,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19	Présents : 15
Voix contre : 0	Votants : 19
Abstentions : 0	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat d'une durée de 5 ans avec Primagaz.
Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-68 Décisions modificatives

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19	Présents : 15
Voix contre : 0	Votants : 19
Abstentions : 0	

VOTE les décisions modificatives suivantes :

Budget Lotissement le Trésor :

- article 668 « autres charges financières »	+ 6 000 €
- article 605 « achats matériel, équipement... »	- 6 000 €

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-69 Subventions

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19	Présents : 15
Voix contre : 0	Votants : 19
Abstentions : 0	

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 25 € par personne domiciliée sur Bais et ayant suivi la formation à l'Amicale des secouristes aux sessions d'avril et mai 2011.

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-70 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 635, 22 rue des Tisserands ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 283 et 284, 18 rue des Tisserands ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 242 et 929, 7 chemin de Bel Air ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 379, 25 rue de la Fontaine ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 88 et 859, 7 rue du Chanvre ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 549, 29 rue du Champtriquant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-71 Lotissement du Trésor - réservation de lot

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;
Vu le courrier de Monsieur David BARIL et de Mademoiselle Emelyne RICHARD portant réservation du lot n°24 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE la vente de ce lot du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-72 Bibliothèque – élimination de documents

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, Monsieur Stéphane JEUSSET présente aux élus le rapport du SMICTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010,

INDIQUE que ce rapport est un document public qui peut être librement consulté à l'accueil de la mairie.

11-76 Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert du Point Information Jeunesse de la commune de Janzé (PIJ).

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » a pris la compétence « création d'un Point Information Jeunesse communautaire » et l'exerce depuis le début de l'année 2011 (arrêté préfectoral du 03/01/2011).

La commune de Janzé disposait depuis 2008 d'un PIJ municipal qui a été transféré à la Communauté de communes (délibération du CC du 22 février 2011). Le bâtiment abritant ce PIJ a fait l'objet concomitamment d'une mise à disposition. La Communauté de Communes devient titulaire des droits et obligations relatifs à cet équipement.

Le montant des charges transférées a été évalué par la CLECT conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts qui a adopté à l'unanimité le rapport joint en annexe. Elle a travaillé dans un souci de neutralité budgétaire ; la Communauté de communes assurant la croissance des charges.

Ce montant sera déduit de l'attribution de compensation versée à la commune de Janzé.

La CLECT a retenu les principes suivants :

Pour les charges de fonctionnement non liées à l'équipement :

Coût réel des charges transférées dans les trois derniers comptes administratifs (2008-2010), déduction faite des ressources transférées.

Pour les charges liées à l'équipement transféré

Coût annualisé des charges d'investissement ramené à une durée de vie normale de l'équipement, déduction faite des recettes liées à l'équipement au prorata de la surface occupée (16%). Aucun emprunt n'a été réalisé pour financer ce bâtiment.

Ce montant a fait l'objet d'une réfaction de 20% pour tenir compte de l'accueil de jeunes des autres communes par le PIJ municipal.

Au total, le montant des charges transférées à compter du 01/01/2011 s'établit à 13 507 €/an à déduire de l'attribution de compensation dont le nouveau montant s'établit à 395 115 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

- ◆ DECIDE de s'abstenir sur le rapport de la CLECT établissant le montant des charges transférées par la commune de Janzé au titre du PIJ à 13 507 € qui sera déduit de son attribution de compensation.

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

11-77 Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées – Rapport d'activité 2010

Vu le rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 19 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE de ne pas s'exprimer sur ce rapport d'activité.

Reçu en Préfecture le 28 septembre 2011

Délibérations prises durant cette séance : numéro 11-63 à 11-77

PICHET Joseph		MARCHAND-SAVALLE Véronique	Absente excusée
CLOUET Nathalie		MASSET Patrick	
POULARD Roger		MAUSSION Tiphaine	
HEBERT Christine	Absente excusée	MOREL Patricia	
JEUSSET Stéphane		OGER Céline	

BESNIER Laurent		POTTIER Christian	Absent excusé
DAHIOT Daniel		ROUSSEAU Emmanuelle	
GODET Chantal	Absente excusée	RUBLON Anne-Marie	
HERVOUIN Jean-Jacques		VALOTAIRE Denis	
JACQUES Philippe			